

19 mars 2019

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 16 mai 2018:
«Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS
DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-385 au Conseil administratif le 6 février 2019.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Avant même le dépôt de la pétition P-385, du 16 mai 2018, diverses démarches ont été entreprises afin de proposer à l'association Le Trialogue une solution de relogement, sachant que la villa que cette association occupe au 11, avenue de la Forêt doit être libérée afin de permettre le démarrage d'un important projet de construction de logements.

Ainsi, deux propositions de relogement ont été soumises à l'association précitée, l'une rue de l'Avenir 34 et l'autre rue Louis-Favre 12. Ces deux objets, seuls vacants, permettaient d'envisager un relogement de l'association en question dans des conditions comparables à celles de la villa située 11, avenue de la Forêt. Les locaux en question ne répondaient toutefois pas de manière entièrement adéquate aux besoins de l'association, de sorte que cette dernière les a refusés.

Dans l'intervalle, soit en février 2019, la Ville de Genève est devenue propriétaire d'une villa située 17, chemin D^r-Jean-Louis-Prévost. Cette dernière est vacante, de sorte qu'elle a pu être proposée à l'association, qui l'a acceptée, et qui déménagera dans les semaines qui viennent.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno